

GSM: LA MORT AUX TROUSSES



De mauvaises ondes planent sur nos portables, devenus

en quelques années de fidèles toujours technologiques. Leur impact sur le corps humain est pourtant indéniable, mais face aux pressions des fabricants, notre santé est sacrifiée sur l'autel des enjeux économiques.

La révolution du mobile est en marche et rien ne semble pouvoir l'arrêter : musique, vidéo, jeux en ligne, le téléphone portable s'est transformé aujourd'hui en réel ordi de poche. Non sans danger.

Tumeurs, cancers...

La liste des maux provoqués par les ondes électromagnétiques s'allonge au gré des nouvelles études scientifiques. Loin de l'attention des foules, distraites par les spots publicitaires qui rendent indispensables ces joujoux en plastique, de nombreuses enquêtes révèlent les nuisances et les mauvaises influences sur nos organismes de ce bigophone de quelques

dizaines de grammes. Les constructeurs font tout pour empêcher que ces rapports compromettants ne soient publiés et médiatisés. Ils s'attachent aussi les services de pseudo scientifiques qui tentent de minimiser la nocivité de ces produits en faussant leur protocole scientifique. A l'heure actuelle, plus de 600 études ont été effectuées, aux résultats contradictoires et controversés. Mais la communauté scientifique est de plus en plus unanime et en appelle désormais au principe de précaution pour imposer un moratoire à cette technologie. Cet appel n'est toujours pas entendu ni par les autorités politiques, ni par les institutions internationales comme l'Organisation Mondiale de la Santé. La mauvaise foi est reine dans ce domaine. Nos hommes politiques sont aux abonnés absents, leur sourde oreille davantage tournée vers les belles paroles des industriels. Pourtant, l'urgence d'un changement de législation se fait ressentir avec l'apparition de la troisième génération de GSM, les UMTS. Ceux-ci génèrent encore plus d'hyperfréquences, exposant davantage

leurs usagers à des risques sanitaires. Sans oublier la généralisation des bornes Wifi (sans fil) chez les particuliers et la multiplication des antennes-relais pour assurer une bonne couverture du réseau hertzien.

800 millions de dollars de plaintes

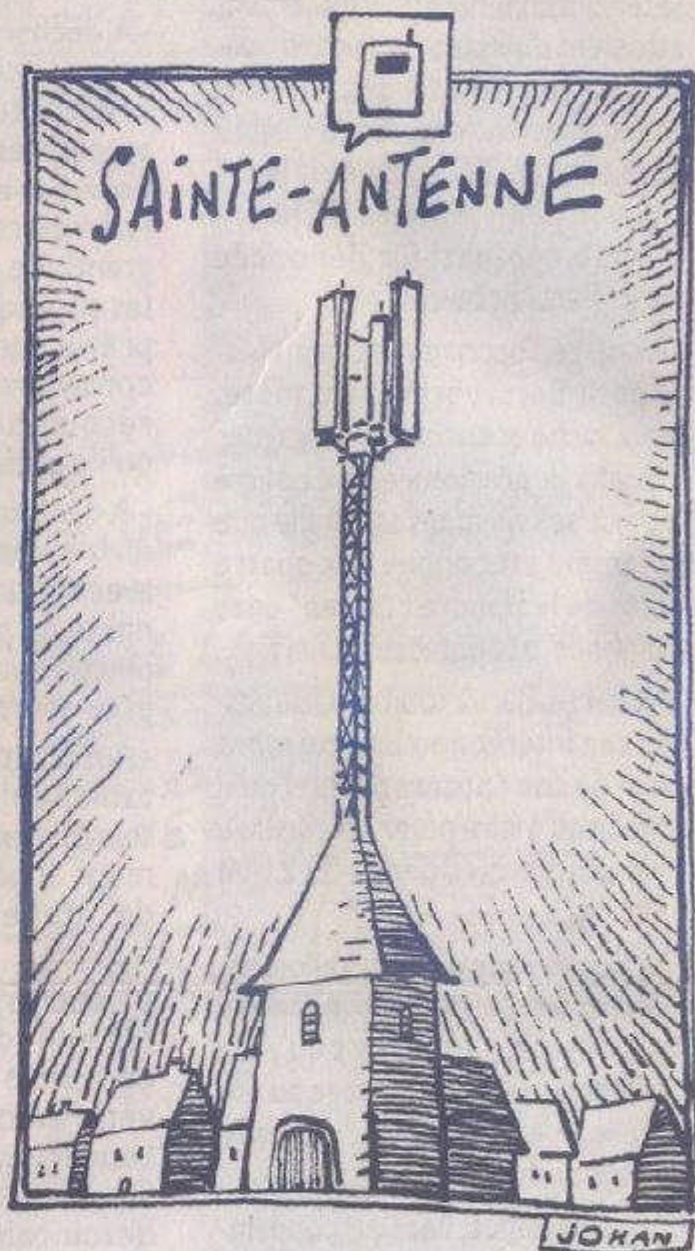
"Pratiquement toutes les études démontrent qu'il y a un risque à utiliser un téléphone portable", explique le docteur George Carlo. Cet Américain est celui qui fait actuellement trembler l'industrie du sans fil dans son pays. Sa croisade contre ces industriels peu scrupuleux a fait l'objet d'un documentaire, "Portables en accusation" diffusé en mai dernier sur la première chaîne publique française. Mondialement reconnu comme expert en ondes électromagnétiques, le parcours de ce savant est révélateur du malaise que le résultat de ses recherches ont provoqué. Au lendemain de leur présentation en 1999, sa maison disparaissait dans les flammes et il commençait une longue traversée du désert, ignoré par les médias et raillé par certains de ces anciens confrères. L'industrie du téléphone portable essayant ainsi de garder discret son rapport dévastateur pour eux et leurs bruyants produits.

De 1993 à 1999, George Carlo dirigeait un laboratoire de recherche sur les ondes électromagnétiques. Son centre était subsidié par les fabricants eux-mêmes, soucieux de s'assurer de l'inoffensivité des mobiles

qu'ils mettaient sur le marché. Ces derniers injecteront jusqu'à 28 millions de dollars dans ce labo avant de couper tout crédit au scientifique, opposés évidemment à ses conclusions dramatiques.

Pour l'industrie du sans fil, rien ne permet d'affirmer, en dépit de tout bon sens et au mépris des études réalisées depuis cette date, que l'utilisation d'un téléphone portable fait courir un risque sanitaire à son utilisateur. "L'industrie manipule la science, c'est de la fraude scientifique", dénonce George Carlo. "La seule manière de faire changer les choses, c'est de faire appel à la Justice".

Depuis quelques années, de plus en plus de particuliers se tournent vers les tribunaux pour réclamer des dommages et intérêts (on parle de 800 millions de dollars réclamés par 6 plaignants), pour les atteintes à leur santé ou à celle de leurs proches, certains étant décédés depuis le dépôt de la plainte. Le docteur Carlo leur fait profiter de son expertise pour franchir les obstacles juridiques



érigés par les fabricants aux aguets. Depuis novembre 2005, la Cour Suprême de Washington, seule habilitée à se prononcer sur le fond de l'affaire, a inscrit à son agenda le procès anti-GSM mais il faudra attendre la fin de ce semestre pour, peut-être, voir l'industrie du portable condamnée pour la dissimulation qu'elle opère vis-à-vis de ses usagers depuis une quinzaine d'années.